ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

TN/AG/49
TN/AG/SCC/17

13 juillet 2021

(21-5491)

Comité de l'agriculture
Session extraordinaire
Sous-Comité du coton

QUINZIÈME DISCUSSION SPÉCIFIQUE SUR LES FAITS NOUVEAUX PERTINENTS LIÉS AU COMMERCE CONCERNANT LE COTON

28 MAI 2021

Rapport[1] de la Présidente, Mme l'Ambassadrice Gloria ABRAHAM PERALTA

1. Conformément à la Décision ministérielle de Bali sur le coton du 7 décembre 2013[2] et à la Décision ministérielle de Nairobi sur le coton du 19 décembre 2015[3], la quinzième Discussion spécifique sur les faits nouveaux pertinents liés au commerce concernant le coton (la Discussion spécifique) s'est tenue le 28 mai 2021. La Discussion spécifique a coïncidé avec la 35ème série de consultations tenues au titre du Mécanisme du cadre consultatif du Directeur général en faveur du coton (MCCDGC) qui traite des aspects de la question du coton relatifs à l'aide au développement.

2. Dans mes observations liminaires, j'ai présenté des renseignements actualisés sur l'**état d'avancement des négociations sur l'agriculture, en mettant l'accent sur le coton**. J'ai noté que le processus dirigé par les facilitateurs qui avait été engagé en octobre 2020 prendrait bientôt fin et j'ai mentionné le rapport établi par les deux facilitateurs sur le coton, Sergio CARVALHO (Brésil) et Emmanuel OUALI (Burkina Faso), durant la réunion de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture qui a eu lieu trois jours avant la réunion en cours.

3. J'ai noté que si le coton est considéré par de nombreux Membres comme un élément important d'un ensemble de résultats sur l'agriculture pour la CM12, compte tenu de son rôle essentiel pour le développement et les moyens de subsistance des populations dans de nombreux PMA Membres, le sujet – en particulier le soutien au coton ayant un effet de distorsion sur le commerce – devait être examiné comme faisant partie des négociations globales sur l'agriculture, en particulier des négociations sur l'ensemble du soutien interne. Dans ce contexte, les Membres ont exprimé leur volonté d'explorer les moyens d'améliorer la transparence liée au coton de manière ciblée, en tenant dûment compte du fait que le coton bénéficie déjà d'un mécanisme spécifique de transparence renforcée par le biais des discussions spécifiques semestrielles.

4. J'ai noté que certaines suggestions ont été faites à cet égard, comme l'incorporation du questionnaire sur le coton dans les prescriptions en matière de transparence (document G/AG/2): les facilitateurs étaient favorables à l'examen d'une proposition bien définie et étayée à ce sujet, ce qui pourrait prendre un certain temps mais était réalisable à leur avis. J'ai saisi l'occasion pour demander instamment à tous les Membres d'intensifier leurs efforts dans les semaines à venir pour travailler sur ces contributions potentielles liées à la transparence qui ajouteraient effectivement une certaine valeur aux mécanismes actuellement en place.

5. En ce qui concerne la voie à suivre, j'ai noté que le rapport établi par les facilitateurs serait distribué par écrit sous peu, et que je distribuerais également mon propre rapport résumant mon évaluation de l'état d'avancement des négociations, y compris sur le coton. J'ai indiqué que je convoquerais une réunion de la Quadrilatérale-plus sur le coton au niveau des Chefs de délégation dans les semaines à venir pour faire le point sur la situation. En outre, j'ai rappelé aux Membres la composante "aide au développement du coton", qui est complémentaire du volet relatif au commerce

[1] Le présent rapport est distribué par la Présidente sous sa propre responsabilité.
[2] Document WT/MIN(13)/41-WT/L/916 du 11 décembre 2013.
[3] Document WT/MIN(15)/46-WT/L/981 du 21 décembre 2015.

et revêt également une grande importance. Cette composante serait abordée dans le contexte du Mécanisme du cadre consultatif du Directeur général en faveur du coton.

6. Sous le point de l'ordre du jour intitulé "**Déclarations générales des Membres**", le Burkina Faso, au nom du groupe Coton-4 (C-4)[4], a souligné l'impact sévère de la pandémie de COVID-19 sur le secteur du coton, y compris les pertes de revenus et le ralentissement des activités économiques. Le C-4 s'est dit préoccupé par les mesures de redressement consécutives à la pandémie prises par certains pays qui ont conduit à un niveau accru du soutien interne pour le coton. À cet égard, le C-4 a réaffirmé que la réduction ou l'élimination progressive du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges reste sa priorité et a exhorté les Membres à trouver une solution à ce problème.

7. Le C-4 a appelé les Membres à être plus transparents sur les mesures qu'ils ont prises en réponse à la COVID-19 dans le secteur du coton, ainsi que sur la mise en œuvre des engagements de Nairobi concernant l'accès aux marchés et les subventions à l'exportation pour le coton. Concernant l'accès aux marchés, le C-4 a encouragé les Membres à faire davantage d'efforts pour étendre l'accès en franchise de droits et sans contingent à leurs marchés pour tous les produits dérivés du coton originaires des PMA. Le C-4 a également souligné l'importance de la transparence en ce qui concerne l'élimination de toutes les mesures commerciales restrictives susceptibles d'avoir un impact négatif sur le coton. Enfin, le C-4 a formulé les deux requêtes suivantes: 1) l'inclusion d'un nouveau point permanent de l'ordre du jour sur la COVID-19 et le coton dans la Discussion spécifique; et 2) la préparation d'une note d'information par le Secrétariat pour évaluer l'impact de la COVID-19 sur le secteur du coton dans les pays du C-4 et les autres PMA..

8. Le Mali a décrit les dommages dévastateurs causés par la COVID-19 à son secteur du coton, notant que la crise sanitaire avait entraîné les effets suivants: une chute spectaculaire des prix du coton et de la graine de coton; un ralentissement du transport du coton; une accumulation excessive des stocks de coton dans les usines et les ports; des difficultés pour les sociétés cotonnières à honorer les engagements pris envers les partenaires financiers et les fournisseurs; une diminution de la production de coton; et un gaspillage d'engrais et de pesticides. Ces tendances ont entraîné une baisse significative des revenus des producteurs de coton, une baisse du chiffre d'affaires de tous les acteurs économiques opérant dans les secteurs de la production et de la transformation du coton, et une réduction importante des recettes du pays provenant des exportations, des taxes et des droits en ce qui concerne le coton. Le Mali a indiqué qu'il avait mis en place un plan d'action pour faire face aux effets néfastes durables de la pandémie et pour relancer sa filière coton. Il a appuyé les demandes formulées par le Burkina Faso au nom du C-4 et a demandé au Secrétariat d'accélérer l'étude sur la COVID-19 afin que ses résultats puissent aider le C-4 à mobiliser des ressources à la CM12 pour soutenir le développement du coton.

9. Le Nigéria, au nom du Groupe africain, a souligné qu'il était crucial de traiter la question de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance en Afrique et de développer les chaînes de valeur du coton de manière à libérer le potentiel économique des pays en développement producteurs de coton. Le Groupe a réaffirmé sa position selon laquelle l'aide au développement liée au coton devrait être axée sur la demande afin de résoudre efficacement les difficultés liées aux moyens de subsistance en Afrique. Il a en outre appelé les partenaires de développement et les donateurs à considérer favorablement les demandes d'aide au développement soumises par le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali et le C-4 en tant que groupe.

10. Concernant les négociations sur le coton, le Groupe africain s'est fait l'écho des déclarations du C-4. Soulignant que les subventions au coton par produit fournies par les grandes économies érodent la compétitivité des producteurs de coton des PMA tant sur les marchés internationaux que nationaux, le groupe a appelé les Membres à soutenir la proposition du C-4 et à œuvrer en faveur d'un résultat à la CM12 sur l'élimination de toute utilisation de la MGS consolidée finale comme les subventions au coton par produit. En ce qui concerne l'accès aux marchés, tout en remerciant les Membres qui ont accordé un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour le coton produit et exporté par les PMA, le Groupe a souligné que ces préférences continuent d'être érodées par des obstacles non tarifaires, tels que les mesures SPS et OTC, ainsi que par certains arrangements préférentiels et la progressivité des droits. Il a observé que ces éléments constituaient des obstacles importants aux exportations de coton des PMA et a regretté l'absence de progrès dans

[4] Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad.

les discussions sur les aspects touchant le traitement spécial et différencié des Accords SPS et OTC et des accords particuliers dans la proposition du G-90.

11. En ce qui concerne la concurrence à l'exportation, le Groupe africain a indiqué qu'il préférerait que les Membres fassent davantage en matière de respect des engagements de transparence existants, y compris ceux pris dans le cadre de la Décision de Nairobi, plutôt que de considérer des prescriptions supplémentaires qui poseraient des difficultés aux Membres du groupe en raison de contraintes de ressources et de capacités. Le Groupe a noté que, dans le cadre de la Décision de Nairobi, les pays en développement étaient tenus de soumettre leurs réponses au questionnaire sur la concurrence à l'exportation d'ici 2021, et la première étape appropriée dans le cadre de ce pilier devrait être la collecte et l'analyse de toutes les réponses au questionnaire, y compris celles qui seront renvoyées en 2021. Sur la base des lacunes en matière d'information identifiées par l'analyse, les Membres pourront ensuite engager des discussions sur la manière d'améliorer les obligations de transparence existantes pour remédier à ces insuffisances.

12. Le Tchad, au nom du Groupe des PMA, a soutenu l'appel du C-4 et du Groupe africain à éliminer les obstacles non tarifaires tels que les mesures SPS et TPT afin que les préférences en franchise de droits et sans contingent accordées par les pays aux exportations de coton des PMA ne soient pas érodées. Le Groupe a également soutenu le renforcement du suivi et l'amélioration de la transparence dans la mise en œuvre de la décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation. Concernant le soutien interne, il s'est fait l'écho de l'appel du C-4 à s'attaquer au soutien ayant des effets de distorsion des échanges.

13. L'Union européenne (UE) a fait part de son intérêt pour la poursuite du débat sur l'expérience des Membres dans le secteur du coton dans cette enceinte, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19. L'UE a réaffirmé son engagement à l'égard de la Déclaration conjointe adoptée au niveau ministériel lors du lancement de la Journée mondiale du coton le 7 octobre 2019, qui appelait à une intensification des discussions sur les facteurs ayant un impact négatif sur le commerce et les marchés du coton, ainsi qu'à un renforcement de la transparence et du suivi des mesures liées au commerce du coton. Dans la perspective de la CM12, l'UE considérait les améliorations de la transparence et du suivi du coton comme un résultat possible. Elle a rappelé la suggestion qu'elle avait faite au cours de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture d'inclure le questionnaire sur le coton dans les lignes directrices figurant dans le document G/AG/2, et a indiqué qu'elle était prête à examiner cette proposition ainsi que toute autre idée pratique qui permettrait d'améliorer la transparence sans accroître la charge administrative des Membres.

14. Le Brésil a fait part de son engagement à œuvrer en faveur d'un résultat sur le coton à la CM12 et au-delà. Il a indiqué que, même si sa priorité restait le soutien ayant des effets de distorsion des échanges, il considérait la transparence liée au coton comme une mesure graduelle de renforcement de la confiance qui ouvrirait la voie à de futures négociations sur le soutien interne.

15. Les États-Unis, tout en reconnaissant l'importance de ce sujet pour de nombreux Membres, ont souligné qu'un résultat sur le coton devait être envisagé dans le contexte des négociations plus larges sur l'agriculture. Ils partageaient le point de vue selon lequel la transparence était le résultat le plus probable pour la CM12 dans le domaine de l'agriculture, mais ont mis en garde contre la recherche d'un résultat sur le coton dans le seul but d'obtenir un résultat. Ils ont souligné que tout résultat devrait répondre à des préoccupations réelles et ont noté que si un élément de transparence était considéré comme utile pour le coton, il y aurait de bonnes chances que le même élément soit également utile pour d'autres produits de base.

16. La Chine a réaffirmé que l'élimination des niveaux de soutien MGS autorisés au-delà du *de minimis* était sa priorité. Elle a soutenu une analyse plus approfondie de la production, du commerce et des politiques concernant le coton, qui pourrait aider à rapprocher les différentes positions dans les négociations. La Chine a également appelé à des approches réalistes pour améliorer les prescriptions existantes en matière d'information. Enfin, elle a rappelé ses efforts pour fournir une aide au développement aux pays du C-4 et aux autres PMA, notamment ses investissements dans le secteur du coton et son soutien au transfert de connaissances en Afrique.

17. Le **Comité consultatif international du coton (CCIC)**[5] a informé les Membres des derniers développements sur le marché mondial du coton, notamment les tendances de la production, de la

[5] L'exposé du CCIC peut être consulté à l'adresse:

consommation, des stocks et du commerce du coton dans le monde, ainsi que l'évolution de l'aide mondiale à la production de coton. Le CCIC a également présenté l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le secteur du textile et de l'habillement et les effets qui en résultent sur la demande de coton.

18. Cette présentation a suscité un grand intérêt parmi les Membres. La Côte d'Ivoire a demandé au CCIC quel type d'assistance à la production de coton, parmi les six qu'il avait énumérés dans sa présentation, était considéré comme ayant les effets les plus néfastes sur le secteur. Le CCIC a répondu qu'il était difficile de comparer l'ampleur de l'aide selon les différents types de mesures utilisées par les différents pays. Certaines questions méthodologiques se posent également, comme celle de savoir si la mesure doit être basée sur le soutien global ou le soutien par agriculteur.

19. En ce qui concerne la corrélation négative entre le soutien au coton et les prix du coton, la Chine a demandé si le CCIC pourrait fournir une analyse plus détaillée, y compris des données par pays ou par région. Le CCIC a fait référence à sa publication annuelle sur l'aide mondiale à la production de coton, qui sera publiée en novembre, et a noté que les prix du coton déterminent les subventions et non l'inverse.

20. Le Tchad a souligné les perturbations que la pandémie de COVID-19 avait occasionnées dans le secteur du coton et a demandé au CCIC s'il considérait que la reprise du secteur pouvait être envisagée en 2023. Il a également souligné l'importance de la recherche et de la diversification pour le secteur du coton et a demandé si le coton risquait d'être évincé du marché par des fibres synthétiques telles que le polyester. Le Tchad a également demandé au CCIC comment le transfert de technologie pourrait aider les producteurs de coton africains à tirer pleinement parti du développement du commerce numérique, illustré par l'essor des achats de vêtements en ligne. Enfin, il se demandait si la production de coton biologique en Afrique constituait une voie prometteuse pour augmenter les revenus des agriculteurs, compte tenu des tendances actuelles du marché.

21. Le CCIC a estimé que le marché pourrait se trouver à un tournant en ce qui concerne la concurrence entre le coton et le polyester. La fibre synthétique a gagné plus de parts de marché au cours des 20 dernières années, réduisant la part du coton à environ 25%. Toutefois, le monde a radicalement changé ces dernières années et les gens sont de plus en plus conscients des problèmes environnementaux tels que le changement climatique et la durabilité. À cet égard, le coton pourrait avoir la faveur de certains consommateurs, car il est plus durable sur le plan environnemental, notamment en ce qui concerne le changement climatique, que les fibres synthétiques. Les jeunes, en particulier, sont susceptibles de prendre cet aspect en considération lors de l'achat de vêtements. Le lieu et la manière dont le coton est cultivé ont également leur importance.

22. Le CCIC a également considéré que l'Afrique avait un grand potentiel dans la production de coton biologique, pour les raisons suivantes: 1) bien que le marché ne représente qu'environ 1% de la consommation totale de coton, la demande de coton biologique est en hausse; 2) les agriculteurs africains n'utilisent pas beaucoup de pesticides et d'engrais en raison des coûts qu'ils représentent pour les petits exploitants, et la transition du coton traditionnel au coton biologique est donc facilitée sur le continent. Le CCIC partage également le point de vue selon lequel il est important de s'assurer qu'un prix plus élevé pour le coton biologique se traduise effectivement par des revenus plus élevés pour les agriculteurs. Enfin, le CCIC considère que si l'utilisation d'intrants naturels permet de réduire les coûts de production, la question essentielle en Afrique est de savoir comment augmenter les rendements du coton biologique après la période de transition. Le CCIC a évoqué le travail qu'il mène avec d'autres organisations sur cette question.

23. Le CCIC a également noté que l'accès limité à Internet et le coût élevé du téléchargement des données, un problème rencontré par le CCIC lui-même lors de la diffusion de ses applications mobiles pour le coton destinées aux agriculteurs, entravaient le développement du commerce numérique sur le continent et a noté que ce problème réclamait une grande attention.

---

https://www.wto.org/english/tratop_e/agric_e/agenda_item_3_i_a_icac_presentation.pdf.

24. Le Secrétariat a présenté la **note d'information révisée**[6] et les addenda[7]. Le document d'information compilait des renseignements et des données actualisés provenant des notifications et autres communications des Membres sur les subventions à l'exportation, le soutien interne et l'accès aux marchés, y compris les mesures tarifaires et non tarifaires. Le document reflétait également les dernières réponses des Membres au questionnaire sur l'évolution de la politique en matière de coton, ainsi que les informations pertinentes sur les marchés et les politiques du coton figurant dans les rapports d'examen des politiques commerciales. Dans sa présentation, le Secrétariat a annoncé un projet informatique à venir qui permettrait aux Membres de soumettre en ligne leurs réponses au questionnaire sur le coton, et de rechercher et télécharger des données sur le coton.

25. J'ai répété que la qualité du document d'information dépendait de la qualité et de la ponctualité des notifications et des communications des Membres à l'OMC, y compris les réponses au questionnaire distribué par le Secrétariat. J'ai invité tous les Membres – et en particulier les acteurs clés du coton – à contribuer au document et à être plus prompts à partager des informations sur les évolutions récentes des politiques. J'ai salué le projet informatique à venir à cet égard, qui contribuerait de manière significative à améliorer la transparence de manière rentable.

26. Le Brésil, le C-4, la Côte d'Ivoire et l'UE ont pris la parole et ont salué l'initiative TI du Secrétariat. Le Brésil a fait référence à la discussion sur les améliorations de la transparence dans les négociations et a noté que ces discussions pourraient être coordonnées avec les efforts du Secrétariat pour s'assurer que les Membres fournissent dans les délais des informations actualisées à inclure dans la note d'information. L'UE a attiré l'attention des Membres sur l'importance du questionnaire en tant que source d'information supplémentaire et a invité les Membres qui n'avaient pas encore répondu, en particulier les acteurs clés du coton, à répondre au questionnaire. La Côte d'Ivoire a encouragé tous les Membres à contribuer à l'amélioration de la transparence.

27. Le Centre du commerce international (ITC) a fait un exposé[8] sur le **portail du coton**. Il a résumé les principales caractéristiques du portail et a partagé quelques statistiques sur son utilisation dans le monde. Afin de continuer à améliorer le portail, l'ITC a lancé une enquête auprès des utilisateurs qu'il a élaborée conjointement avec le Secrétariat de l'OMC, afin d'évaluer les besoins et les attentes des utilisateurs potentiels. L'ITC a noté que le portail serait mis à jour et adapté si nécessaire en fonction des résultats de l'enquête.

28. J'ai fait remarquer que le succès de l'enquête pour identifier comment le portail pourrait être amélioré dépendrait du nombre et de la qualité des réponses, et j'ai encouragé tous les Membres à distribuer l'enquête aux parties prenantes du coton dans leurs réseaux respectifs, y compris aux parties prenantes non gouvernementales. Le C-4 a soutenu mon appel.

29. Dans mes **remarques finales**, j'ai rappelé aux Membres le deuxième anniversaire de la Journée mondiale du coton qui se tiendrait le 7 octobre de cette année à la demande du C-4. Aucun Membre ne s'étant opposé à l'une ou l'autre des deux demandes formulées par le C-4, j'ai annoncé que la question de la COVID-19 et du coton serait inscrite en tant que point permanent à l'ordre du jour à compter de la prochaine discussion spécifique en novembre. J'ai également invité le Secrétariat à commencer à préparer une étude de fond sur l'impact de la COVID-19 sur le secteur du coton dans les PMA, et à rendre compte de l'avancement de l'étude lors de la prochaine réunion.

---

[6] L'exposé peut être consulté à l'adresse https://www.wto.org/english/tratop_e/agric_e/agenda_item_3_i_b_presentation_of_gen34r14.pdf.

[7] Documents TN/AG/GEN/34/Rev.14-TN/AG/SCC/GEN/13/Rev.14, TN/AG/GEN/34/Rev.14/Add.1-TN/AG/SCC/GEN/13/Rev.14/Add.1 et TN/AG/GEN/34/Rev.14/Add.2-TN/AG/SCC/GEN/13/Rev.14/Add.2, en date du 17 mai 2021.

[8] L'exposé de l'ITC peut être consulté à l'adresse https://www.wto.org/english/tratop_e/agric_e/agenda_item_3_i_c_itc_presentation.pdf.